

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL-

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Yahia ROUATBI (Pour le Groupement "FINACO – ABC").

BILAN

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		307 050	300 749
Moins : Amortissements		(299 909)	(283 715)
		7 141	17 034
Immobilisations corporelles		44 798 299	44 701 706
Moins : Amortissements		(35 604 026)	(34 294 340)
	4.1	9 194 273	10 407 366
Immobilisations financières		1 068 042	1 276 648
Moins : provisions		(16 605)	(16 836)
	4.2	1 051 437	1 259 812
Total des actifs immobilisés		10 252 851	11 684 212
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		10 252 851	11 684 212
ACTIFS COURANTS			
Stocks		611 504	560 974
Moins : Provisions		(8 651)	-
	4.3	602 853	560 974
Clients et comptes rattachés		7 265 210	6 428 722
Moins : Provisions		-	-
	4.4	7 265 210	6 428 722
Autres actifs courants		868 183	869 935
Moins : Provisions		(247 766)	(247 766)
	4.5	620 417	622 169
Placements et autres actifs financiers	4.6	25 042 062	21 899 607
Liquidités et équivalents de liquidités	4.7	3 021 257	1 601 647
Total des actifs courants		36 551 799	31 113 119
TOTAL DES ACTIFS		46 804 650	42 797 331

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

BILAN

(Exprimé en dinars)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital		20 173 725	19 819 800
Réserves		3 041 346	2 955 189
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés		9 164 878	9 119 040
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		32 519 459	32 033 539
Résultat de l'exercice		6 218 419	3 475 886
Total des capitaux propres	4.8	38 737 878	35 509 425
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions pour risques et charges	4.9	2 267 957	1 867 663
Total des passifs non courants		2 267 957	1 867 663
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.10	1 227 002	868 718
Autres passifs courants	4.11	4 571 813	4 551 525
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		5 798 815	5 420 243
Total des passifs		8 066 772	7 287 906
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		46 804 650	42 797 331

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	5.1	15 101 361	11 868 228
Autres produits d'exploitation	5.2	1 554 206	1 221 798
TOTAL DES PRODUITS D 'EXPLOITATION		16 655 567	13 090 026
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits à livrer		(53 973)	79 822
Achats consommés	5.3	824 397	657 680
Charges de personnel	5.4	4 982 618	4 629 020
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5	2 171 645	2 331 959
Autres charges d'exploitation	5.6	1 157 207	933 215
TOTAL DES CHARGES D 'EXPLOITATION		9 081 894	8 631 696
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 573 673	4 458 330
Charges financières nettes	5.7	(33 118)	(18 845)
Produits des placements	5.8	1 796 483	1 476 004
Autres gains ordinaires	5.9	273 754	332 027
Autres pertes ordinaires		(943)	(25 051)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		9 609 849	6 222 465
Impôt sur les bénéfices		(3 391 430)	(2 241 387)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 218 419	3 981 078
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		6 218 419	3 475 886

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		6 218 419	3 475 886
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions		1 762 358	2 043 408
* Reprises sur provisions		(27 764)	(4024)
Variation des :			
* Stocks		(50 530)	103 783
* Créances		(836 488)	725 115
* Autres actifs courants	6.1	67 903	(237 183)
* Fournisseurs et autres dettes	6.2	370 032	(448 608)
* Plus ou moins-values de cessions		(14 826)	(80 373)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		7 489 104	5 578 004
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(6 301)	(3 526)
Décassements sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(88 053)	(276 549)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		14 826	80 373
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		200 000	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(120 472)	(199 612)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(2 576 574)	(2 318 917)
Affectations au fonds social	6.3	(413 392)	(344 968)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(2 989 966)	(2 663 885)
Variation de trésorerie		4 619 610	2 714 507
Trésorerie au début de l'exercice		22 601 647	19 887 140
Trésorerie à la clôture de l'exercice		27 221 257	22 601 647

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines

La SOTRAPIL société anonyme créée le 26 septembre 1979 et son capital ne cesse de croître d'une année à autre pour atteindre en juin 2017 **20 173 725 dinars**.

En vertu de la loi 89-9 et les textes subséquents, la nature de l'activité et la structure de son capital, SOTRAPIL est classée comme étant une entreprise publique

Le 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'ouverture du capital de la société au public à concurrence de 30% et son introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Note 2 : Faits marquants de l'exercice

2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé durant l'exercice 2017a progressé de **3 233 133 dinars** par rapport au chiffre d'affaires réalisé en 2016, soit une augmentation de 27.24%.

2.2 Position litrage

Le solde de la position litrage a atteint au cours de l'exercice 2017 la somme de **1 525 482 dinars**, contre **1 217 124 dinars**, enregistré au cours de l'exercice 2016, soit une augmentation de l'ordre de **308 358 dinars**. Et une croissance de 25.33%

2.3 Résultat comptable

La SOTRAPIL a enregistré au cours de l'exercice 2017 un résultat bénéficiaire de **6 218 419 dinars**, contre un résultat également bénéficiaire au cours de l'exercice 2016 de l'ordre de **3 475 886 dinars**, soit une augmentation de l'ordre de **2 742 533 dinars** et une croissance de 78.90%.

Cette variation positive provient essentiellement de l'augmentation des :

- Revenus de **3 233 133 dinars**.
- Produits des placements de **320 479 dinars**.
- Impôts sur les bénéfices de **1150 043) dinars**.
- Autres charges d'exploitation de **332 408 dinars**.

2.4 Les conventions du droit de servitude

La SOTRAPIL a conclu au cours des années 1982 et 1983 avec tous les propriétaires des parcelles de terrains figurant sur le tracé du pipeline Bizerte-Tunis, des conventions de servitude pour toute la période d'exploitation du pipeline. Toute fois les prix mentionnés dans les conventions en contre partie de la servitude seront actualisés après 30 ans.

Ainsi, afin de pouvoir négocier avec les différents propriétaires pour fixer les prix de référence visant Leurs indemnités relatives à la servitude classée selon la loi n° 60 de l'année 1982, modifiée par la loi n° 50 de l'année 1995 comme utilité publique, la SOTRAPIL a fait recours à la direction générale des expertises pour proposer un rapport d'évaluation des indemnités de privation dus en raison des servitudes.

Après analyse du rapport établi, le conseil d'administration de la SOTRAPIL a constaté que le rapport établi par la direction générale des expertises du 6 mars 2015 n'a pas pris en considération dans son évaluation le cadre juridique de la convention liant les propriétaires des parcelles à la SOTRAPIL, ni les lois citées ci-dessus et a décidé de ne pas le considéré comme base d'indemnisation pour les terrains à vocation non agricole.

De ce fait, le conseil d'administration de la société a considéré que le rapport n'a pas évalué l'indemnisation à juste valeur suite au passage du pipeline dans les zones urbaines, surtout que le plan d'aménagement urbain a déclassé le terrain objet de la servitude en terrain non constructible. En plus, les constructions réalisées dans ces zones urbaines n'ont pas été amoindries en surface constructible puisque celle-ci est plafonnée par le « cos » défini dans le règlement d'urbanisme, et la zone de la servitude ajoutée à la zone verte exigible ont été intégrées dans le reste de la surface non constructible.

D'un point de vue comptable, le montant total que supportera la SOTRAPIL pour le renouvellement des prix figurant dans les conventions de servitude est considéré comme un élément du coût de construction du pipeline de transport des produits pétroliers. Il sera réparti sous forme de dotations aux amortissements inscrites chaque année parmi les charges, sur toute la période couverte par la convention.

La SOTRAPIL a constaté en se référant à la valeur des indemnités estimées initialement au niveau du rapport d'expertise, comme valeur de base pour le calcul de l'amortissement progressif des avantages économiques liés à l'exploitation du droit de passage du pipeline, qui s'est élevé au cours de l'exercice 2017 à : **309 403 dinars**, soit une valeur cumulée de : **1 624 366 dinars**, au 31 décembre 2017.

Note 3. Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 sont préparés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SOTRAPIL pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions principales et annexes	5% 10% 20%
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10%
Matériels de transport	20%
Installations générales, agencements et aménagements divers divers	10%
Equipements de bureaux	10% 15%

- L'inspection interne du pipeline et les grosses réparations qui en découlent ont toujours été considérées comme des investissements. Il s'agit d'une opération vitale pour le pipeline qui influe sur ses performances et sur sa durée de vie et procure bien évidemment des avantages économiques futurs à la société.
- Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du « Prorata Temporis ».

3.2 Charges à répartir

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

3.3 Stocks

3.3.1 Stocks des pièces de rechange et autres approvisionnements

Les pièces de rechange et les matières consommables font l'objet d'un inventaire physique à la fin de l'année et sont valorisées au coût moyen pondéré après chaque entrée.

3.3.2 Stocks de produits à livrer

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de « contaminât » au 31 décembre 2017. Il est valorisé au prix de facturation de ces produits par la STIR.

3.4 Les placements à court terme

Les placements en bons de trésor et billets de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les produits à recevoir représentent la part des intérêts courus depuis la date d'acquisition à la date de clôture de l'exercice.

3.5 Le solde de la position litrage

Il représente les gains et les pertes découlant de la situation des comptes courants produits des sociétés clientes.

Cette situation est arrêtée à la fin de chaque exercice comptable ou à l'occasion d'un changement des prix des produits pétroliers.

Le solde de ces produits et pertes est comptabilisé dans le compte «autres produits d'exploitation».

NOTES 4 : RELATIVES AU BILAN

4-1 Immobilisations corporelles

		31/12/2017	31/12/2016
Terrains		625 640	625 640
Constructions	4-1-1	34 709 537	34 718 383
Installations techniques mat et outillages industriels		3 953 938	3 927 452
Matériels de transport		1 392 560	1 439 760
Equipements de bureaux		821 057	1 019 837
Installations Généra. Agence. et Aménagements divers		540 523	538 865
Emballages récupérables identifiables		2 095	2 095
Immobilisations en cours	4-1-2	2 752 949	2 429 674
Total brut		44 798 299	44 701 706
Amortissements et provisions		(35 604 026)	(34 294 340)
Total net		9 194 273	10 407 366

Pour de plus amples explications sur la variation des immobilisations corporelles et des amortissements voir le tableau présenté à l'Annexe 1.

4-1-1 Constructions

	31/12/2017	31/12/2016
Construction Pipe Bizerte-Rades	18 339 937	18 339 937
Construction Pipe Jet	8 364 967	8 364 967
Pièces de rechanges spécifiques	1 046 704	1 085 832
Construction siège social	3 259 609	3 259 609
Bacs de contaminât	713 416	713 416
Construction magasin des stocks-Rades	414 227	414 227
Aménagement du laboratoire-Rades	35 957	35 957
Aménagement des zones dangereuses à Rades	37 355	37 355
Travaux de construction des dépôts pour pompes Jet	78 313	78 313
Travaux de mise en place d'un poste redresseur	53 960	53 960
Autres constructions	2 365 092	2 334 810
Total	34 709 537	34 718 383

4-1-2 Immobilisations en cours

Le détail de la rubrique immobilisations en cours se présente comme suit :

		31/12/2017	31/12/2016
Projet Skhira-Grand Sahel (Etudes techniques et financières)	4-1-2-1	1 824 113	1 824 113
Projet Skhira-Grand Sahel (Servitudes pour utilisations des terrains)	4-1-2-2	348 032	348 032
Mission d'inspection interne du pipeline		128 542	128 542
Avances pour l'acquisition d'équipements		23 813	23 813
Acquisition de pièces de rechanges spécifiques		36 400	-
Renouvellement des contrats de servitudes		12 832	12 832
Acquisition d'une unité anti-incendie		138 846	91 476
Renouvellement local de gardiennage		20 000	-
Inspection interne du pipe		212 545	-
Aménagement local échantillonneur		6 960	-
Autres projets		866	866
Total brut		2 752 949	2 429 674
Provision pour dépréciation- Projet pipeline Skhira- Menzel HAYET		(2 172 145)	(2 172 145)
Provision sur autres immobilisations en cours		(152 355)	(152 355)
Total net		428 449	105 174

4-1-2-1. Projet Pipeline Skhira - Menzel HAYET (Etudes techniques et financières)

La SOTRAPIL a réalisé en 2002 une étude technique et financière pour la Construction d'un pipeline multi produits pétroliers reliant la Skhira à Menzel - HAYET (Région du grand sahel) pour une valeur totale de **1 824 113 dinars**. Le coût élevé d'exécution du projet a amené le conseil interministériel réuni le 29 juillet 2008 à chercher une autre alternative pour la réalisation du projet du pipeline Skhira - Région du grand Sahel. La SOTRAPIL a envisagé alors d'adapter les composantes de l'étude technique et financière à la nouvelle configuration du projet. Les composantes de l'étude jugées caduques ont été provisionnées au cours de l'exercice 2008 à concurrence de **297 622 dinars**. Des difficultés sont apparues quant à la mise en exécution de la nouvelle configuration du projet et le retour à la configuration initiale est alors envisagé. Toutefois, et en l'absence de décision jusqu'au 31 décembre 2010 concernant l'alternative à retenir et la date de début des travaux, la SOTRAPIL a constaté par mesure de prudence au cours de l'exercice 2010 une provision complémentaire de l'ordre de **1 526 491 dinars** sur l'ensemble des éléments de l'étude technique et financière du projet, et ce en l'absence d'informations précises sur les composantes qui peuvent être utilisées et celles qui devraient être reproduites.

Il est à noter qu'en date du 3 Août 2015, une réunion au sein du ministère de l'industrie concernant les projets restructurant qui peuvent être financés dans le cadre de la coopération Européenne, il a été convenu sur la nécessité d'inclure ce projet dans le cadre du premier plan de développement post révolution 2016-2020 et il y aura des réunions avec tous les intervenants pour étudier les scénarios possibles.

Il est tout de même à signaler, que jusqu'à la date de préparation de ces états financiers aucune décision n'a été prise concernant l'alternative du projet à retenir et la date de début des travaux.

4-1-2-2. Projet Pipeline Skhira - Menzel HAYET (Servitudes pour utilisations des terrains)

Les frais de servitude pour le passage du pipeline SKHIRA - Menzel HAYET d'un montant de **348 032 dinars** ont été provisionnés en totalité au cours de l'exercice 2008.

4-2. Immobilisations financières

		31/12/2017	31/12/2016
Titres de participations	4-2-1	61 050	61 050
Obligations à long terme (Emprunt de l'Etat)	4-2-2	600 000	800 000
Prêts à plus d'un an sur fonds social	4-2-3	396 858	405 233
Dépôts et cautionnements		10 134	10 365
Total brut		1 068 042	1 276 648
Provisions pour dépréciation des prêts accordés au personnel		(16 605)	(16 836)
Total net		1 051 437	1 259 812

4-2-1 Titres de participation

Titres	Nbr	Objet	Valeur en dinars
SNDP (4-2-1-1)	5	Décision de la CAREPP du 12/09/1996	50
Zone franche de ZARZIS	600	Décision de la CAREPP du 12/02/2000	60 000
Société AGIL de gestion et de services (S.A.GE.S)	10	Décision de la Commission technique du 11 Juin 2014	1 000
Total			61 050

4-2-1-1 Le nombre des actions SNDP au 29 septembre 2017 date de la réunion de la dernière assemblée générale extraordinaire, est de 141 actions. Dont 136 actions gratuites.

4-2-2 Obligations à long terme (Emprunt de l'Etat)

	31/12/2017
Obligations ligne BNA Capitaux	240 000
Obligations ligne STB Finance	240 000
Obligations ligne BH	120 000
Total	600 000

4-2-3. Prêts à plus d'un an sur Fonds social

Solde au 31 décembre 2016	405 233
Prêts accordés en 2017	148 296
Prêts recouverts en 2017	(9 123)
Prêts à recouvrir en 2018	(147 548)
Solde au 31 décembre 2017	396 858

4-3. Stocks

		31/12/2017	31/12/2016
Pièces de rechange et autres approvisionnements	4-3-1	122 105	125 549
Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales	4-3-2	474 905	428 304
Produits à livrer JET		14 494	7 121
Total		611 504	560 974
Provisions		(8 651)	-
Total		602 853	560 974

4-3-1. Pièces de rechange et autres approvisionnements

Stock initial	125 549
Les entrées	46 740
Les sorties	(50 184)
Stock au 31 décembre 2017	122 105

4-3-2. Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et des bacs de stockage de contaminât au 31 décembre 2017. Il est valorisé au prix de facturation par la STIR.

Stock de produits à livrer -Canalisations banales	414 106
Stock de produits existant au niveau des bacs de contaminât	60 799
Stock au 31 décembre 2017	474 905

4-4. Clients et comptes rattachés

	31/12/2017	31/12/2016	
TOTAL Tunisie	1 008 502	992 791	
OIL LIBYA	675 409	861 204	
STAROIL	345 465	424 667	
SNDP	946 071	2 151 492	
VIVO Energie	888 546	1 444 257	
SHELL	461	461	
Clients, factures à établir	4-4-1	3 400 756	553 850
Total Brut	7 265 210	6 428 722	

Ces comptes enregistrent :

- Les sommes facturées par la SOTRAPIL à chaque client contre le transport des produits pétroliers demeurent non payées jusqu'au 31 décembre 2017.
- La valeur de la position de litrage de chaque client résultant du changement de la structure des prix des produits pétroliers ;
- La valeur des produits pétroliers livrés par la SOTRAPIL à ses différents clients en sus des quantités qu'ils ont commandées auprès de la STIR, et ce en raison des capacités de stockage limitées de certains autres clients au moment de l'opération de pompage.

4-4-1. Clients, factures à établir

	31/12/2017	31/12/2016
Compte courant produit STAROIL	23 298	177 983
Compte courant produit OIL LIBYA	512 468	4 558
Compte courant produit SNDP	1 295 987	239 704
Compte courant produit TOTAL	185 812	4 363
Compte courant VIVO Energie	504 752	108 477
Factures à établir (<i>Transport des produits pétroliers</i>)	857 538	6 729
Nouvelle répartition VIVO ENERGY	6 634	704
Nouvelle répartition TOTAL	5 225	7 985
Nouvelle répartition STAROIL	-	3 347
Nouvelle répartition OIL LIBYA	9 042	-
Total	3 400 756	553 850

Ces comptes enregistrent les sommes que la SOTRAPIL n'a pas facturées jusqu'au 31 décembre 2017 à ses différents clients au titre :

- Des quantités des produits pétroliers livrées en sus des quantités qu'ils ont commandées ;
- De la contrepartie du transport des produits pétroliers par pipeline.

4-5. Autres actifs courants

		31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs débiteurs		22 514	24 651
Personnel, avances et acomptes		81 763	103 083
Débiteurs divers	4-5-1	562 432	542 938
Produits à recevoir	4-5-2	24 355	14 231
Charges constatées d'avance	4-5-3	170 105	179 822
Etat, crédit de TVA		7 014	5 210
Total brut		868 183	869 935
Provisions	4-5-4	(247 766)	(247 766)
Total net		620 417	622 169

4-5-1. Débiteurs divers

		31/12/2017	31/12/2016
Raccordement TOTAL Tunisie	4-5-1-1	25 811	48 213
Ministère de l'équipement	4-5-1-2	128 036	128 036
Ministère de l'énergie		328 647	353 538
Ministère de l'industrie et de commerce		74 111	-
Autres débiteurs divers		5 827	13 151
Total		562 432	542 938

4-5-1-1. Raccordement TOTAL

Ce solde représente la prise en charge par la SOTRAPIL du coût de raccordement pour le transport du produit Jet A1 au dépôt du client TOTAL Tunisie de Rades à ses dépôts situés à l'aéroport de Tunis Carthage en contrepartie d'un droit de passage d'un montant de cinq cent millimes par mètre cube payé annuellement au profit de la SOTRAPIL.

4-5-1-2 Ministère de l'équipement

Cette créance représente le reliquat des impayés dus par le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire sur des travaux opérés par la SOTRAPIL.

4-5-2. Produits à recevoir

	31/12/2017	31/12/2016
Remboursement les dépenses de location	2 275	1 828
Echelle d'intérêt créditeur AMEN BANK	1 009	2 567
Echelle d'intérêt créditeur Banque de l'Habitat	12 530	-
Echelle d'intérêt créditeur STB	481	1 099
Echelle d'intérêt créditeur Banque de Tunisie	64	-
Remboursement CNAM	708	1 790
Revenus des titres de participation	-	2342
Remboursement STAR	7 288	4 605
Total	24 355	14 231

4-5-3. Charges constatées d'avance

	<u>31/12/2017</u>
- Factures OMMP payées d'avance	91 222
- Factures Software Management	8 391
- Factures AE TECH payées d'avance	5 517
- SIMAC-Maintenance payée d'avance	17 531
- Facture STAR	26 366
- Facture SNDP	15 947
- Facture TOPNET	900
- Autres charges constatées d'avance	4 231
Total	170 105

4-5-4. Provisions

	<u>31/12/2017</u>
Provisions sur les avances accordées aux fournisseurs	7 308
Provisions sur les produits à recevoir	112 422
Provisions sur la créance du Ministère de l'équipement	128 036
Total	247 766

4-6. Placements et autres actifs financiers

		31/12/2017	31/12/2016
Prêts à moins d'un an sur fonds social		147 548	138 871
Placements courants		24 000 000	21 000 000
Emprunt obligataire		200 000	200 000
Intérêts courus sur placements à terme	4-6-1	694 514	560 736
Total		25 042 062	21 899 607

4-6-1 Intérêts de placements

	31/12/2017
Banque Tuniso- Koweitienne (Centre Urbain Nord)	123 185
Banque nationale Agricole (Khair-Eddine Pacha)	462 387
Banque de Tunisie	62 113
Intérêt sur prêt	26 015
Banque de l'Habitat	20 814
Total	694 514

4-7. Liquidités et équivalents de liquidités

		31/12/2017	31/12/2016
Comptes courants bancaires	4-7-1	3 021 220	1 601 536
Caisse		37	111
Total		3 021 257	1 601 647

4-7-1. Comptes courant bancaires

	31/12/2017	31/12/2016
BNA (Khair-Eddine Pacha)	277 101	20 647
BANQUE DE L'HABITAT	2 158 710	423 608
STB (MAHRAJENE)	184 116	207 486
BTK (Centre Urbain Nord)	150 177	322 239
BTK (centrale)	174	171
AMEN BANK (Lafayette)	39 913	10 744
BTK Fonds Social	75 366	41 791
Banque ZIYTOUNA	116 579	543 905
ATB (CHARGUIA)	16 760	16 838
BT (Centre Urbain Nord)	2 324	13 972
Autres comptes	-	135
Total	3 021 220	1 601 536

4-8. Capitaux propres

		31/12/2017	31/12/2016
Capital social	4-8-1	20 173 725	19 819 800
Réserves	4-8-2	3 041 346	2 955 189
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés	4-8-3	9 164 878	9 119 040
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		32 519 459	32 033 539
Résultat net de la période		6 218 419	3 475 886
Capitaux propres avant affectation		38 737 878	35 509 425

Pour de plus amples détails sur la variation des capitaux propres pour la période allant du 01 Janvier 2017 au 31 décembre 2017, voir le tableau présenté à l'annexe 2.

4-8-1. Capital social

L'assemblée générale extraordinaire a décidé le 25 Mai 2017 d'augmenter le capital social de la société par l'émission de 70 785 actions de valeur nominale de 5 dinars par incorporation de :

La Réserve spéciale de réinvestissement	331 934
Résultats reportés	21 991
Total	353 925

4-8-2 : Réserves

		31/12/2017	31/12/2016
Réserves légales		1 981 980	1 932 431
Réserves extraordinaires		160 205	160 205
Réserves pour fonds social	4-8-2-1	899 161	862 553
Total		3 041 346	2 955 189

4-8-2-1. Réserves pour fonds social

	31/12/2017	31/12/2016
Fonds social au 1er janvier 2017	862 553	757 521
Ressources de la période	485 726	486 641
- Quote-part résultat de l'exercice	450 000	450 000
- Intérêts des prêts au personnel	12 441	12 525
- Intérêts bancaires capitalisés	1 044	2 296
- Contributions du personnel aux tickets de restaurants	22 241	21 820
Emplois de la période	449 118	381 609
- Restauration	227 592	220 083
- Omra	17 824	14 400
- Dons maladie et décès	1 000	4 000
- Colonie de vacance	120 222	113 878
- Cadeaux et autres frais	26 555	22 996
- Fête de fin d'année et de retraite	11 125	6 252
- Don AID EL IDHHA	44 800	-
Fonds social au 31 décembre 2017	899 161	862 553

4-8-3 Résultats reportés

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultats reportés	9 164 878	9 119 040
	9 164 878	9 119 040

Le solde de la rubrique des résultats reportés se détail comme suit :

	<u>Montant</u>
Résultat net de l'année 2016	3 475 886
Résultats reportés au 31 décembre 2016	9 119 040
Résultat avant affectation	12 594 926
Réserve légale	(49 549)
Réserves spéciale de réinvestissement	(331 934)
Incorporation des résultats reportés au capital social	(21 991)
Dividendes (650 millimes par action)	(2 576 574)
Dotation annuelle au fonds social	(450 000)
Résultats reportés au 31 Décembre 2017	9 164 878

4-9. Provisions pour risques et charges

Cette rubrique enregistre le montant des provisions pour risques et charges constatées par la SOTRAPIL. Elles se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Affaire de servitude Société de promotion Immobilière BELDIAR		58 590	58 590
Affaire juridique de Comète et TRAPIL	4-9-1	575 501	494 110
Charges d'amortissements des droits de servitudes	4-9-2	1 624 366	1 314 963
Provisions sur le personnel MOHAMED ZAMMOURI		9 500	-
Total		2 267 957	1 867 663

4-9-1. Affaire juridique de Comète et TRAPIL

La provision de Comète - TRAPIL a été constatée suite à une action en justice lancée par ce groupement réclame le règlement du reliquat du montant du marché de l'étude du pipeline SKHIRA- Grand SAHEL. La SOTRAPIL a alors constaté une provision à hauteur de 20% du montant des trois premières phases du marché initial qui n'a pas fait l'objet de décompte.

4-9-2. Provision pour amortissements des droits de servitudes

La provision pour charges d'amortissements des droits de servitudes correspond à l'estimation de la consommation au titre des exercices postérieurs à 2012 de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline.

4-10 Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs, achats de biens et services	451 289	326 597
Fournisseurs, factures non encore parvenues	534 440	292 308
Fournisseurs, achats d'immobilisations	30 011	54 107
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garanties	211 262	195 706
Total	1 227 002	868 718

4-11 Autres passifs courants

		31/12/2017	31/12/2016
Clients créditeurs	4-11-1	1 796 984	2 469 539
Personnel, œuvres sociales		444 554	418 333
Personnel, oppositions		1 731	1 316
Personnel, charges à payer		580 542	524 690
Etat, impôts et taxes retenues à la source		152 747	146 561
Créditeurs divers		44 171	48 961
Comptes transitoires ou d'attente		54	54
Charges à payer	4-11-2	76 244	74 875
Etat, taxe sur chiffre d'affaires		2 988	2 243
Dividende à distribuer		7 964	6 443
Etat Impôts sur les bénéfices		1 428 330	773 894
Etat, TVA à payer		12 989	52 706
Produits constatés d'avance	4-11-3	22 515	21 443
Etat taxes à payer		-	10 467
Total		4 571 813	4 551 525

4-11 - 1 Clients créditeurs

	31/12/2017	31/12/2016
Compte courant produit TOTAL Tunisie	321 140	161 367
Compte courant produit OIL LIBYA	394 841	641 255
Compte courant produit STAROIL	428 199	401 371
Compte courant produit SNDP	543 182	776 749
Compte courant produit VIVO ENERGY	84 787	477 465
Nouvelle répartition	24 835	11 332
Total	1 796 984	2 469 539

Ces comptes enregistrent, la valeur des quantités de produits pétroliers commandées par les clients de la SOTRAPIL auprès de la STIR, et qui ne leur ont pas été livrées à cause de leurs capacités limitées de stockage au moment de l'opération de pompage des produits. Notons que la détermination des soldes des comptes courants produits débiteurs et créditeurs et les facturations conséquentes se font une fois à la fin de chaque exercice comptable.

4-11- 2 Charges à payer

	31/12/2017	31/12/2016
Provisions Jetons de présence Conseil d'administration	30 000	30 000
Provisions Jetons de présence Comité d'audit Interne	7 500	7 500
Provisions Honoraires du Commissaire aux comptes	22 000	21 500
Charges à payer TT	3 000	4 500
Autres charges à payer	13 744	11 375
Total	76 244	74 875

4-11- 3 Produits constatés d'avance

	31/12/2017	31/12/2016
- Loyer Office National de la Télédiffusion	2 564	2 442
- Loyer BTK	19 946	18 996
- Autres produits constatés d'avance	5	5
Total	22 515	21 443

NOTES 5 : RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

5-1. Revenus

		31/12/2017	31/12/2016
Transport par pipeline	5-1-1	13 599 038	10 634 127
Transport par conduites banales	5-1-2	571 561	484 275
Frais de stockage des produits pétroliers dans le pipeline	5-1-3	96 427	96 427
Transport pipe JET	5-1-4	834 335	653 399
Total		15 101 361	11 868 228

5-1-1 Transport par pipeline

	<u>(en m³)</u>	<u>Prix/m³</u>	<u>Chiffre d'affaires</u> <u>31/12/2017</u>
Gasoil	1 055 819	6,923	7 309 433
Pétrole	32 423	6,723	217 979
Gasoil 50	51 065	6,923	353 524
Gasoil sans souffre	142 959	6,923	989 706
Essence sans plomb	622 938	7,573	4 717 508
Gasoil CPC	18 146	0,600	10 887
Total	1 923350		13 599 038

5-1-2 Transport par conduites banales

	<u>Volume transporté</u> <u>(en mètre cube)</u>	<u>Prix/m³</u>	<u>Chiffre d'affaires</u> <u>31/12/2017</u>
Gasoil	1 055 819	0,3	316 746
Pétrole	32 423	0,3	9 727
Gasoil 50	51 065	0,3	15 320
Gasoil sans souffre	142 959	0,3	42 888
Essence sans Plomb	622 938	0,3	186 881
Total	1 905 204		571 561

5-1-3 Frais de stockage des produits pétroliers dans le pipeline

Ce compte enregistre les revenus provenant des frais de stockage du gasoil au niveau du pipeline multi-produits en dehors des périodes de pompage. La facturation des frais de stockage est effectuée mensuellement selon un montant fixe de 2,066 dinars qui est réparti entre les clients en fonction des quantités transportées de l'année précédente.

	<u>Volume Stocké</u> <u>(en mètre cube)</u>	<u>Prix/m³</u>	<u>Chiffre d'affaires</u> <u>31/12/2017</u>
Frais de stockage	46 673	2,066	96 427

5-1-4 Transport pipe JET

Ce compte enregistre le revenu provenant du transport du kérosène à l'aéroport au niveau du pipe Jet pour les deux clients TOTAL et SNDP.

	<u>Volume Transporté (en mètre cube)</u>	<u>Prix/m³</u>	<u>Chiffre d'affaires 31/12/2017</u>
Quantité transportée du 01 janvier 2017 au 31 octobre 2017	130 747	4,996	653 214
Quantité transportée du 01 novembre 2017 au 31 décembre 2017	25 874	7,000	181 121
Total	156 622		834 335

5-2 Autres produits d'exploitation

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Profits sur position de litrage	5-2-1	1 525 482	1 217 124
Reprise sur provisions		27 764	4 024
Vente cahiers de charges		960	650
Total		1 554 206	1 221 798

5-2-1 Profits sur position de litrage

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Compte courant SNDP	2 293 324	1 522 288
Compte courant TOTAL Tunisie	(103 605)	(316 096)
Compte courant STAROIL	(742 453)	(691 186)
Compte courant OIL LIBYA	(283 905)	409 166
Compte courant VIVO ENERGY	362 121	(292 953)
Nouvelle répartition-Total Tunisie	5 225	7 985
Nouvelle répartition- VIVO Energie	6 634	(5 754)
Nouvelle répartition- SNDP	(17 144)	(3 934)
Nouvelle répartition- OIL LIBYA	9 042	(1 644)
Nouvelle répartition- STAROIL	(3 757)	3 346
Total	1525 482	1 217 124

5-3 Achats consommés

	31/12/2017	31/12/2016
Achats stockés	42 358	10 651
Variation des approvisionnements stockés	3 444	23 961
Achats non stockés d'énergies	590 401	429 370
Carburants	100 423	94 604
Petits outillages	-	4 260
Electricité	48 724	47 357
Eau	11 184	12 317
Fournitures de bureau	21 216	31 139
Achats divers	6 647	4 021
Total	824 397	657 680

5-4 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2017 à **4 982 618 dinars** contre **4 629 020 dinars** au 31 décembre 2016, soit une augmentation de **353 598 dinars**.

	31/12/2017	31/12/2016
Salaires	3 513 427	3 259 042
Charges sociales légales CNSS	806 919	786 819
CAVIS	96 181	71 613
Assurance groupe	465 907	421 038
Autres charges de personnel	100 184	90 508
Total	4 982 618	4 629 020

5-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Amortissements des immobilisations incorporelles	16 194	18 099
Amortissements des immobilisations corporelles	1 656 406	1 918 233
Dotations aux amortissements liées à une modification comptable	423	25 143
Dotations aux provisions pour amortissements au titre des contrats de servitude	408 946	342 859
Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations	89 676	27 625
Total	2 171 645	2 331 959

5-6 Autres charges d'exploitation

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance pour utilisation des immobilisations concédées	124 612	118 377
Entretiens et réparations	117 202	75 317
Primes d'assurance	179 429	164 487
Etudes et divers services extérieurs	270 515	195 281
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	95 583	79 474
Formations	101 130	48 740
Publicités, publications, relations publiques	39 951	44 558
Transports et déplacements	80 220	87 622
Frais de P.T.T	50 240	47 083
Services bancaires et assimilés	6 071	4 367
Impôts et taxes et versements assimilés	178 880	167 735
Jetons de présence	37 500	39 500
Autres charges antérieures (liées aux modifications comptables)	25 110	6 984
Transfert des charges	(149 236)	(146 310)
Total	1 157 207	933 215

5-7. Charges financières nettes

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Pertes de changes	(35 170)	(15 931)
Gains de changes	2 207	907
Autres charges financières	(155)	(3 821)
Total	(33 118)	(18 845)

5-8 Produits des placements

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts perçus sur Bons de trésor et valeurs assimilées	1 790 483	1 473 662
Dividendes perçus	6 000	2 342
Total	1 796 483	1 476 004

5-9 Autres gains ordinaires

	31/12/2017	31/12/2016
Revenus de location des immeubles	236 402	225 145
Pénalités de retards	12 150	21 593
Vente de biens (Voitures)	15 417	80 373
Autres gains ordinaires	9 785	4 916
Total	273 754	332 027

NOTES 6 : RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

6-1. Variation des autres actifs

	31/12/2017	31/12/2016
Variation des autres actifs courants	1 752	(59 491)
Variation des autres actifs financiers	57 545	(198 415)
Décaissements des prêts sur fonds social	8 606	20 723
Total	67 903	(237 183)

6-2. variation des fournisseurs et autres dettes

	31/12/2017	31/12/2016
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	358 284	164 060
Variation des autres passifs courants	20 288	(600 324)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(8 540)	(12 344)
Total	370 032	(448 608)

6-3. Affectation au fonds social

Ce solde représente la variation du fonds social qui s'est élevée au titre de l'exercice 2017 à **413 392 dinars** contre **344 968 dinars** au titre de l'exercice 2016.

Note 7. Engagements hors bilan

7-1 Engagements financiers

	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés	3 815 202	3 504 819
Cautions données	209 670	206 670
Cautions pour stocks de remplissage	3 605 532	3 298 149
Engagements reçus	971 325	871 717
Cautions reçues	971 325	871 717

ANNEXES

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
(Exprimé en dinars)

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS/PROVISIONS			VCN		
	31/12/2016	Entrées	Sorties	31/12/2017	31/12/2016	Dotations	Régularisations	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017
Terrains	625 640	-	-	625 640				-	625 640	625 640
Constructions	34 718 383	150 166	159 012	34 709 537	26 861 775	1 190 501	69 336	27 982 940	7 856 608	6 726 597
Inst. tech matériel et outillage industriel	3 927 452	26 486		3 953 938	2 866 293	236 430	259	3 102 982	1 061 159	850 956
Matériels de transport	1 439 760		47 200	1 392 560	954 208	171 578	47 200	1 078 586	485 552	313 974
Equipements de bureaux	1 019 837	23 436	222 216	821 057	777 900	50 923	218 472	610 351	241 937	210 706
Installations, Agencements et Aménagements	538 865	13 914	12 256	540 523	509 664	6 974	11 971	504 667	29 201	35 856
Emballages récupérables	2 095	-	-	2 095		-	-	-	2 095	2 095
Total Immobilisations corporelles	42 272 032	214 002	440 684	42 045 350	31 969 840	1 656 406	346 720	33 279 526	10 302 192	8 765 824
Immobilisations en cours	2 429 674	475 021	151 746	2 752 949	2 324 500	-	-	2 324 500	105 174	428 449
Total	44 701 706	689 023	592 430	44 798 299	34 294 340	1 656 406	346 720	35 604 026	10 407 366	9 194 273

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(Exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Réserves spéciales de réinvestissement	Fonds social	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2016	19 819 800	1 932 431	160 205	139 510	862 553	3 475 886	9 119 040	35 509 425
Affectation du résultat de l'exercice 2016	-	49 549	-	-	-	(3 475 886)	3 426 337	-
Augmentation du Capital	353 925	-	-	-	-	-	(353 925)	-
Dividendes à distribuer	-	-	-	-	-	-	(2 576 574)	(2 576 574)
Affectation pour fonds social	-	-	-	-	450 000	-	(450 000)	-
Ressources fonds social	-	-	-	-	35 726	-	-	35 726
Emplois fonds social	-	-	-	-	(449 118)	-	-	(449 118)
Résultat de la période (*)	-	-	-	-	-	6 218 419	-	6 218 419
Solde au 31/12/2017	20 173 725	1 981 980	160 205	139 510	899 161	6 218 419	9 164 878	38 737 878

(*) Le résultat net par action s'élève à 1 541 dinars.

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DU 01 Janvier 2017 au 31 décembre 2017
(Exprimé en dinars)

Produits		Charges		Soldes	31/12/2017	31/12/2016
Revenus	15 101 361	déstockage de production	(53 973)			
Total	15 101 361	Total	(53 973)	Production	15 155 334	11 788 406
Production	15 155 334	Achats consommés	50 184			
Total	15 155 334	Total	50 184	Marge sur coût matières	15 105 150	11 749 772
Marge sur coût matières	15 105 150	Autres charges externes	1 901 776			
Autres produits d'exploitation	1 554 206					
Total	16 659 356	Total	1 901 776	Valeur ajoutée brute	14 757 580	11 440 734
Valeur ajoutée brute	14 757 580	Impôts et taxes	178 880			
		Charges de personnel	4 982 618			
Total	14 757 580	Total	5 161 498	Excédent brut d'exploitation	9 596 082	6 643 979
Excédent brut d'exploitation	9 596 082	dotations aux amortissements	2 171 645			
Autres gains ordinaires	273 754	Autres pertes ordinaires	943			
Produits de placements	1 796 483	Charges financières	33 118			
Transfert et reprise de charges	149 236	Impôts sur les bénéfices	3 391 430			
Total	11 815 555	Total	5 597 136	Résultat des activités ordin.	6 218 419	3 475 886
Résultat des activités ordinaires	6 218 419	Effet négatif des modifi. compt	-			
Total	6 218 419			Résultat net après modifi. compt	6 218 419	3 475 886

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
(Exprimé en dinars)

			31/12/2017
Désignations	A réintégrer	A déduire	Résultat
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			6 218 419
<hr/>			
A réintégrer	4 356 779		
<hr/>			
Impôts sur les Bénéfices	3 391 430		
Provision pour congés au 31 décembre 2017	380 590		
Charges à réintégrer	54 511		
Provisions pour risques et charges	408 946		
Provisions pour dépréciation des immobilisations Corp.	89 676		
Pertes de change	31 626		
<hr/>			
A déduire		391 613	
<hr/>			
Provision pour congés au 31 décembre 2016		363 849	
Reprise sur provisions pour risques et charges		27 764	
<hr/>			
Résultat fiscal			10 183 585
<hr/>			
Déduction pour réinvestissement			493 784
<hr/>			
Base imposable			9 689 801
<hr/>			
Impôts sur les bénéfices			3 391 430
<hr/>			
Acomptes Provisionnels versés			(1 944 913)
<hr/>			
Retenues à la source			(18 187)
<hr/>			
Impôt à liquider (exercice 2017)			1 428 330

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SOTRAPIL

Rapport sur l'audit des états financiers

I. OPINION :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 mai 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines, qui comprennent le Bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de 46 804 650 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 6 218 419 dinars et une variation positive des flux de trésorerie de : 4 619 610 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II. FONDEMENT DE L'OPINION :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit, applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III. OBSERVATIONS :

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

1. Dans le cadre de la campagne de renouvellement et de mise à jour de la valeur des indemnités issues des contrats de servitude conclues entre la SOTRAPIL et les propriétaires des parcelles de terrains situées sur le tracé du pipeline de transport des produits pétroliers « Bizerte – Rades », la société a reçu en date du 06 mars 2015, le rapport d'expertise de la direction générale d'évaluation, rattachée au ministère des domaines de l'État et des affaires foncières, estimant la valeur des dites indemnités à : **6 188 062 dinars.**

Toutefois, suite à la réunion du conseil d'administration en date du 24 août 2017, il a été convenu de :

- Continuer la suspension de la campagne de renouvellement (*décidée par du conseil du 07 avril 2016*) uniquement pour les parcelles de terrain à vocation urbaine, et d'attendre la décision de la justice concernant la valeur des indemnités ;
- Relancer la campagne de mise à jour de la valeur des indemnités et la signature des avenants avec les propriétaires des parcelles à vocation agricole et ce sur la base des prix fixés au niveau du rapport d'expertise de la direction Générale des Evaluations.

Ainsi, et en attendant l'achèvement de la campagne de renouvellement, la signature des avenants aux contrats de servitudes et la fixation définitive de la valeur des indemnités à déboursier, et à incorporer au niveau de la valeur comptable immobilisée du pipeline. La SOTRAPIL a décidé provisoirement et en se référant au principe de prudence dans l'élaboration de ses états financiers, de considérer la valeur des indemnités estimée initialement au niveau du rapport d'expertise ci-dessus indiqué, comme valeur de base pour le calcul de l'amortissement progressif des avantages économiques liés à l'exploitation du droit de passage du pipeline, qui s'est élevé au cours de l'exercice 2017 à : **309 403 dinars**, soit une valeur cumulée de : **1 624 366 dinars**, jusqu'au 31 décembre 2017.

2. Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société a procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cependant, les travaux d'inventaire de certaines immobilisations (*Installations techniques, aménagement et outillages industriels*) n'ont pas été entamés jusqu'à la date de préparation du présent rapport.

IV. QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Ainsi, outre les questions décrites dans la section « observations », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Le chiffre d'affaires réalisé par la SOTRAPIL au cours de l'exercice comptable 2017, s'élève à 16,6 millions de dinar, contre un chiffre d'affaires moyen quasi stable des quatre derniers exercices de l'ordre de 12,5 millions de dinar, soit une augmentation de 4,1 millions de dinar, représentant près de 30% du chiffre d'affaires moyen des quatre derniers exercices.

De même le bénéfice net dégagé par la SOTRAPIL à la clôture de l'exercice 2017, s'élève à 6,2 millions de dinars, contre un bénéfice net moyen quasi stable des quatre derniers exercices de l'ordre de 3,6 millions de dinar, soit une augmentation de 2,6 millions de dinar, représentant près de 71% du bénéfice net moyen des quatre derniers exercices.

Nous avons considérés que la réalité de cette variation du chiffre d'affaires et du résultat de l'exercice est un point clé de notre audit, en raison de son importance significative dans les comptes de la société.

Ainsi, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Réaliser une revue critique des dispositifs de contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour le traitement du chiffre d'affaires ;
- Réaliser une revue analytique détaillée, afin de corroborer les données chiffrées relatives à l'exploitation ;

- Collecter des éléments probants permettant de confirmer les revenus comptabilisés ;
- Procéder à des confirmations externes auprès de certains clients, afin de vérifier la réalité des soldes constatés au niveau du bilan et de l'état de résultat à la clôture de l'exercice.

Nous avons alors pu comprendre, que les augmentations conséquentes du chiffre d'affaires et du résultat net de l'exercice 2017, sont dues principalement à l'augmentation des quantités des produits pétroliers transportées via le pipeline exploité par la SOTRAPIL. Et que cette augmentation des quantités transportée est due à son tour à la fermeture du port pétrolier de RADES pour des travaux de rénovation, ce qui a eu pour conséquence le transfert de la réception des produits pétroliers importés vers le port de Bizerte, et par la suite leur acheminement à RADES à travers le pipeline de la SOTRAPIL.

Les informations fournies par le management de la SOTRAPIL confirment les raisons de cette hausse du chiffre d'affaires et du résultat net de l'exercice 2017.

V. RAPPORT DE GESTION :

La responsabilité du rapport de gestion incombe aux membres du conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

VII. RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

I. EFFICACITE DU SYSTEME DU CONTROLE INTERNE :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

II. CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration de la société.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 03 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes
Pour le Groupement "FINACO – ABC"**

Yahia ROUATBI

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SOTRAPIL

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mai 2016, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2017, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence au titre de l'exercice 2017 de nouvelles conventions entrant dans le champ des dispositions de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

II. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES

1. La convention du 31 décembre 1984, signée par la STIR, la SOTRAPIL et les clients (SNDP, TOTAL, Vivo Energie, Oil Libya et STAROIL) portant sur les conditions de transport des produits pétroliers a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2017. Les quantités transportées durant cet exercice et les chiffres réalisés sont détaillés comme suit :

Produits pétroliers	Volume transporté (En m ³)	Chiffre d'affaires (en dinars)	
		Pipeline	Conduites banales
Gasoil	1 055 819	7 320 314	316 745
Gasoil 50	194 025	1 343 235	58 208
Sans plomb	622 938	4 717 509	186 881
Pétrole	32 423	217 980	9 727
Jet	156 620	834 335	-
Total	2 061 825	14 433 373	571 561

2. La convention du 09 mai 1986, signée par la SOTRAPIL et les clients (SNDP, TOTAL, Vivo Energie, Oil Libya et STAROIL) relative au stockage de 3 889 mètres cube de gasoil après chaque cycle de pompage a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2017. Les quantités stockées durant cet exercice et les chiffres réalisés sont détaillés comme suit :

Volume stocké (en m ³)	Chiffre d'affaires (en dinars)
46 673	96 427

3. La SOTRAPIL a conclu des conventions de détachement d'un directeur faisant-partie de son personnel permanent, elle se détaille comme suit :

Détachement auprès du :	Période
Ministère de l'Industrie et de la Technologie	Du 01 août 2012, au 15 juin 2015
Ministère de l'énergie et des mines	Du 01 février 2016, au 31 août 2016
Ministère de l'industrie et du commerce	Du 01 sept. 2016, au 10 septembre 2017

La SOTRAPIL a procédé au versement de l'intégralité des éléments de salaire et des avantages du détaché. Les montants versés et par la suite facturés aux trois Ministères se détaillent comme suit :

Année de détachement	Montants facturés aux trois Ministères	Montants remboursés par les Ministères
2012	20 134	-
2013	64 562	-
2014	62 482	-
2015	36 107	-
2016	64 715	-
2017	49 244	-
Total	297 244	-

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS

3-1. Obligations et engagements envers la direction tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément au décret n°187-2009 du 31 juillet 2009 du Ministre de l'Industrie et de la Technologie. Elle se détaille comme suit :

	Montant (En dinars)
Un salaire annuel brut de :	65 121
Y compris un ensemble d'avantages en nature composé de :	
- Une voiture de fonction Audi A4 acquise le 22 juillet 2013	71 980 ⁽¹⁾
- Des bons d'essence	500 Litres par mois
Des cotisations sociales à la charge de la société	25 373
Des frais de communication	(120 ^{dt} / trimestre)

⁽¹⁾ Prix d'acquisition en toutes taxes comprises (l'amortissement annuel est de l'ordre de 14 396 dinars).

3-2. Obligations et engagements de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(En dinars)

	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	90 974	22 497 ⁽¹⁾
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	90 974	22 497

⁽¹⁾ Il s'agit de l'estimation de la valeur des congés à payer au 31 décembre 2017.

3-3. Obligations et engagements de la société de transport des hydrocarbures par pipelines envers les membres du conseil d'administration et du comité d'audit, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017

(En dinars)

	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2017	
	Conseil d'administration	Comité d'audit	Conseil d'administration	Comité d'audit
Jetons de présence 2017	30 000	7 500	30 000	7 500
Total	30 000	7 500	30 000	7 500

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 03 avril 2018
Le Commissaire aux Comptes

Pour le Groupement "FINACO – ABC"

Yahia ROUATBI